

problème qui ne s'était pas posé seulement par suite de l'union de la Colombie-Britannique, mais qui était d'un intérêt primordial pour tout le pays.

Et à la page 2082:

D. Je vous réfère aussi au bulletin n° 52-202 du Bureau fédéral de la statistique intitulé: la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien 1923-1958, à l'endroit où il est question de ce qu'ils appellent «subventions».

La compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien et les autres compagnies qui en font maintenant partie ont reçu des subventions du Gouvernement fédéral, des provinces et des municipalités, sous forme d'argent comptant et de paiement de dépenses de construction. Un aperçu sommaire de ces subventions est donné dans le tableau suivant:

Subventions sous forme d'argent comptant par: le Gouvernement fédéral: \$88,437,180; provinciaux: \$12,455,303; municipalités: \$5,261,064; montant total des subventions sous forme d'argent comptant: \$106,153,547.

● (11.04 a.m.)

Allez-vous prétendre maintenant que \$106,153,547 et 43,962,546 acres de terrain reçus du Canada ne constituent pas une subvention dans le sens ordinaire du mot? Je suis d'accord sur ce point car il s'agit bien en effet d'une subvention extraordinaire.

D'après les derniers chiffres pour la période 1923-1964, publiés dans le bulletin n° 52-202 du Bureau fédéral de la statistique, le montant total des subventions sous forme d'argent comptant s'élève à \$106,280,334 et les dons de terrains à 43,962,546 acres; il n'y a donc pas eu de changement appréciable depuis la Commission royale. A la page 2083 du tome 15, on lit:

«M. MAURO: Vous affirmez à la page 14 que la compagnie a pris le grand risque de subir une perte. Quel était le montant du capital initial versé par la compagnie?

R. Initial?

Q. Le capital initial souscrit et versé?

R. Je crois qu'il était de l'ordre de \$10,000,000 si je ne me trompe pas.

D. Et en retour de ces \$10,000,000 la compagnie a reçu \$25,000,000 sous forme de subvention en argent, 25,000,000 d'acres de terrain, une ligne située dans le nord de l'Ontario qui a été évaluée subséquemment à \$35,000,000, et vous dites que la compagnie avait pris le grand risque de subir une perte?

R. D'autres capitaux ont été versés. En plus du capital initial, on a versé d'autres capitaux considérables avant que la ligne principale ne soit complétée.

D. Vous semblerait-il juste de dire qu'en 1922, le surplus amassé par la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien s'élevait alors à \$292,000,000?

R. Je ne connais pas ce montant, mais la compagnie a toujours eu l'habitude de verser à ses actionnaires un montant moins élevé que les gains de l'année tels qu'ils apparaissaient dans le rapport annuel afin d'en investir une partie dans l'entreprise pour son expansion.

D. Mais si je comprends bien, vous et moi sommes d'accord sur ce point; quel que soit ce qui a été reçu par la compagnie et quelle que soit la façon dont cela a été reçu par suite de la loi de 1881, il reste que quelque chose a été donné et accepté dans le but de compléter la